



Prejudice moral et physique

Par **miguelle**, le **12/03/2018** à **22:57**

Bonjour,rrrnJe vois un expert dans les prochains jours a la suite d'une erreur médicale dentaire.rnrnJe compte demandé le réparation intégrale du préjudice, avec le dentiste de mon choix "devis" le remboursement des soins "2 couronnes".rnrnMais puis je demander des dommages et intérêts ? et combien ? comment cela se quantifie t-il ?

Par **docteur Vincent**, le **13/03/2018** à **22:45**

Bonjour,rnrnen allant sur <https://association-aide-victimes-france.fr/>rnvous pourrez calculer votre préjudice. rnLe chemin est bien défini entre les souffrances endurées, les jours de travail perdus etc.

Par **CarolineDenambride**, le **02/05/2018** à **16:20**

Bonjour, rnrnAfin de calculer vos préjudices, il convient de faire réaliser une expertise amiable ou judiciaire préalablement. rnrnsur cette base, vous pourrez connaître les montants approximatifs auxquels vous pourrez prétendre.rnrnCordialement, rnrnCaroline Denambride
rnAvocate